



# La commission consultative paritaire

## UNE INSTANCE CONSULTATIVE QUI EMET DES AVIS SUR LES QUESTIONS D'ORDRE INDIVIDUEL CONCERNANT LES AGENTS CONTRACTUELS.

Le code général de la fonction publique dispose que : « les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ».

Au nombre de ces organismes consultatifs figurent la commission consultative paritaire.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Une Commission Consultative Paritaire (CCP) commune regroupant l'ensemble des agents contractuels, sans distinction de catégorie, est en place depuis les dernières élections professionnelles de 2022. Pour les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, la CCP est placée auprès du centre de gestion du Doubs.

#### Les membres

La commission consultative paritaire comprend en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel.

Chaque titulaire a un suppléant.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est en fonction de l'effectif d'agents contractuels relevant de la commission.

Les représentants du personnel sont élus lors des élections professionnelles organisées tous les 4 ans.

Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux CCP placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président, par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités territoriales et établissements publics affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative.

Le Président du centre de gestion préside la CCP, il peut se faire représenter par un élu.

A chaque mandat, un règlement intérieur est mis en place et publié sur le site internet du centre de gestion du Doubs.



VOS DOCUMENTS

[Composition de la CCP](#)

[Règlement intérieur de la CCP](#)



## Secrétariat

Le secrétariat administratif est assuré par le centre de gestion du Doubs pour le compte des collectivités et établissements publics affiliés.

### CAS DE SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

La saisine de cette instance est obligatoire, chaque fois qu'un texte le prévoit. Le défaut d'avis est de nature à vicier la décision. En effet, une décision prise à l'issue d'une procédure irrégulière est susceptible d'être annulée par le juge administratif en cas de recours contentieux.

L'avis émis par cette instance est préalable à la date de prise et la date d'effet de la décision. Il doit porter sur un projet.



VOS DOCUMENTS

[Cas de saisine de la CCP](#)

### REUNION ET AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

## Les réunions de la CCP

La CCP placée auprès du centre de gestion du Doubs se réunit au minimum deux fois par an. Des séances supplémentaires peuvent être organisées en fonction de la nature des saisines et de la date d'effet des décisions envisagées. Les réunions ne sont pas publiques.



VOS DOCUMENTS

[Calendrier des réunions de la CCP](#)

## La portée des avis de la CCP

L'avis de la CCP ne constitue pas une décision à caractère exécutoire. Il s'agit d'un simple avis qui ne lie pas la collectivité.

Les collectivités doivent informer le secrétariat de la CCP en cas de décisions non conformes à l'avis de la commission.

#### REFERENCES

>code général de la fonction publique, notamment [le titre VII, chapitre II](#)

>[décret n°89-229](#) du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

>[décret n°2016-1858](#) du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale



VOS CONTACTS

Secrétariat des instances de consultation

03 81 99 36 37

[capct@cdg25.org](mailto:capct@cdg25.org)